

LE PROJET LA SNEMM DE DEMAIN

Conformément à la lettre du 02 avril 2020, nous vous adressons une nouvelle thématique proposée par des sociétaires.

13 – La Résidence de la Médaille Militaire de Hyères.

- 1 – Devons-nous garder la résidence au sein de la SNEMM ?
- 2 – Spécificité et complexité de la gestion de la Résidence hors de la compétence réelle du Conseil d'Administration de la SNEMM !
- 3 – Qu'apporte la résidence à la SNEMM ?
- 4 – Devons-nous la garder au sein des comptes consolidés de la SNEMM ?
- 5 – Quel est l'attrait de cette résidence pour nos médaillés militaires ?